

Joyce Chetot
Présidente de la commission d'enquête
jchetot@orange.fr
06 83 93 73 89

Pinay le 18 janvier 2022

M. le Président de Loire Forez
agglomération
Hôtel d'agglomération Loire Forez
17 Bd de la Préfecture
42600 Montbrison

Objet : Demande de dépassement du délai de remise du rapport et des conclusions de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de 45 des 87 communes du territoire de Loire Forez agglomération (LFa) et d'abrogation des cartes communales de cinq communes.

Dossier n° : E21000099/69

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative au projet de PLUi et d'abrogation des cartes communales a commencé le 3 janvier 2022 à 9 heures et devrait se terminer le 10 février 2022 à 12 heures.

Elle mobilise un public nombreux puisque dès le 10 janvier 2022 la quasi-totalité des rendez-vous de 20 minutes permettant au public de rencontrer les commissaires enquêteurs lors des 53 permanences en présentiel et des 4 permanences par visio conférences ont été réservés, ce qui a conduit la commission d'enquête en concertation avec vos services à ajouter de nouveaux créneaux horaires en début et/ou en fin de permanences. A ce jour, quelques créneaux de 20 minutes resteraient disponibles en secteur de montagne. Des permanences pourraient être dédoublées la dernière semaine de l'enquête afin de permettre au public de s'exprimer auprès des commissaires enquêteurs notamment au niveau de certaines communes de centralités.

Le public s'exprime soit sur les registres papier ou numérique, ou par mail principalement sur des thématiques telles que les demandes de constructibilité, les orientations d'aménagement et de programmation. Au terme des 15 premiers jours d'enquête et sans tenir compte des contributions écrites sur les registres papier et des courriers reçus au siège de l'enquête qui seront prochainement intégrées dans le registre numérique, 225 contributions sont d'ores et déjà en cours d'instruction.

Par ailleurs, les personnes publiques associées et les communes ont exprimé 80 contributions donnant lieu à 1683 observations. L'intégration de ces contributions concernant de multiples thématiques dans le registre numérique prévue initialement mi-décembre n'est effective que depuis 16 janvier 2022, après moult interventions de notre part ainsi que de votre service auprès du prestataire du registre numérique CDV. Le retard pris par ce prestataire va générer un surcroit de travail aux différents membres de la commission à ce stade de l'enquête. En effet, un travail de vérification de thématisme, d'attribution et de cohérence des résumés reste à faire par la commission.

La teneur des observations porte notamment sur des sujets particuliers nécessitant une étude soutenue, ou sur des sujets transversaux complexes. C'est pourquoi le temps nécessaire à leurs analyses, puis à leurs traitements sur le registre numérique suite à la remise du mémoire en réponse de vos services rend indispensable un délai de remise du rapport d'enquête, plus long que celui fixé à l'article R 123-19 du code de l'environnement.

Au vu de ces éléments, afin de permettre à la commission de conduire ces travaux d'analyse et de finaliser le rapport et la rédaction des conclusions motivées dans les meilleures conditions, et conformément à la faculté prévue par l'article L 123-15 du code de l'environnement, la commission d'enquête sollicite un report du délai de remise du rapport et des conclusions.

La remise du rapport et des conclusions ne nous paraît pouvoir intervenir que mi-avril 2022

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Joyce Chetot
Présidente de la commission
d'enquête



Copie pour information :
Monsieur le Président
Tribunal administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON Cedex 03

Montbrison, le 03/02/2022

Direction : Aménagement
Référence : CB/PL/VA/JLS/BL/AT- D2200134
Dossier suivi par : service planification urbaine
Tél : 04 26 54 70 00
Mail : planification@loireforez.fr

Madame Joyce CHETOT
Président de la commission d'enquête

Objet : Demande de dépassement de délai pour la remise du rapport et des conclusions de l'enquête publique relative au projet de PLUi et d'abrogation de cinq cartes communales

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier en date du 18 janvier 2022 par lequel vous demandez le dépassement du délai de remise du rapport et des conclusions de l'enquête publique relative au projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) porté par Loire Forez agglomération (LFa), et relative à l'abrogation des cartes communales de cinq communes.

Comme vous l'évoquez, au regard du nombre de contributions d'ores et déjà déposées, un délai supplémentaire à l'issue de la clôture de l'enquête publique me semble effectivement nécessaire afin que l'ensemble des partie-prenantes puissent être en mesure de réaliser un traitement rigoureux et de qualité de ces demandes.

En outre, les difficultés rencontrées avec CDV, le prestataire du registre numérique, ont retardé le travail du service planification, tout comme celui de la commission, dans le traitement des contributions. Ce retard, lié à des dysfonctionnements subis, plaide également en faveur d'une prolongation des délais demandée. Ce délai supplémentaire nous permettra dans le même temps d'apporter une réponse la plus complète possible à vos interrogations, sur des sujets complexes du dossier, ayant attiré votre attention.

Dans ce contexte, je rejoins et j'accepte votre demande de prolongation de délai pour la remise de votre rapport et de vos conclusions dans le courant du mois d'avril 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-président à la planification,
l'urbanisme et au plan local d'urbanisme
intercommunal,


Patrick LEDIEU

Copie : tribunal administratif de Lyon